

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2740

2 novembre 2013

### SOMMAIRE

BC Gong S.à r.l. ....	131514	Lord Nominee S.à r.l. ....	131477
BI.CI.DI. International S.A. ....	131520	LOTOS S.A., Privatvermögensverwal-	131480
Brasserie Beim Mil, S.à r.l. ....	131517	tungsgesellschaft ("SPF") .....	131481
Carpemalum S.à.r.l. ....	131515	Lule S.à r.l. ....	131476
C.A.T. Holding S.A. ....	131519	Lux Capital Finance Sàrl .....	131476
DKG-Lux SA .....	131518	Luxembourg Investment Solutions S.A.	131476
Fitonia S.A., SPF .....	131500	.....	131476
Generali Global Private Equity S.A. SICAR	131474	Luxembourg Residential Properties Loan	131476
.....	131474	Finance S.à r.l. ....	131482
INHALUX.lu .....	131474	Luxhotels S.A. ....	131480
Interma S.A. ....	131483	Lux - Loisirs .....	131480
International Horse Trading S.A. ....	131474	Lux - Loisirs .....	131481
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	131483	Lux Terra Invest Management S.à r.l. ...	131483
.....	131483	Lynx Investment S.à r.l. ....	131479
Jabiro S.à r.l. ....	131482	Lynx Investment S.à r.l. ....	131520
Jacolux Sàrl .....	131483	Maas International .....	131475
KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology	131475	Madev Holding Corporation S.A., SPF ..	131482
Consulting .....	131475	Malbrouck S.à r.l. ....	131484
Kentucky Investments S.A. ....	131475	Malibu Management Holdings (Luxem-	131484
KGC Invest .....	131474	bourg) S.à r.l. ....	131481
Kinepod Sàrl .....	131476	Mandragora Entertainment Group S.A.	131481
KLC Holdings XI S.A. ....	131475	.....	131484
KOBOLD Société Coopérative .....	131520	Mandragora Films 2 S.à r.l. ....	131484
Kyle Tech (Lux) S.à r.l. ....	131475	Mandragora Films 3 S.à r.l. ....	131484
Lag International S.A. ....	131478	Mandragora Films 4 S.à r.l. ....	131485
Landson Financial Holding S.A. ....	131479	Manureva S.C.I. ....	131485
Lehwood Holdings S.à. r.l. ....	131478	Master 6 .....	131486
LENDING OPPORTUNITIES (CoL) S.A.	131477	Matoba S.A. ....	131484
.....	131477	Mavi Invest Company S.à r.l. ....	131485
Leopard S.A. ....	131480	Mena Advertising Group S.A. ....	131485
Leo Portfolios SIF .....	131479	Mena Advertising Group S.A. ....	131482
Limoreal S.A. ....	131480	M.K.B. SA .....	131481
Linamar Financial Sàrl .....	131477	M.V.S.F. Spf S.A. ....	131486
Lino Investment S.à r.l. ....	131478	Société Luxembourgeoise d'Investisse-	131486
Longbow UK Real Estate Debt Invest-	131478	ments Fonciers Internationaux (SLIFI)	131486
ments II S.à r.l. ....	131478	S.A. ....	131486
Lord Investment S.à r.l. ....	131477		

**Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.111.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 11 septembre 2013:

- qu'il est pris note de la démission de M. Charles Descure, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 11 septembre 2013; et

- qu'il est coopté M. Jan Karsten Groß, résidant professionnellement à Unter Sachsenhausen 27, D-50667 Cologne, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat jusqu'à la ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133420/19.

(130162707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**INHALUX.lu, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.080.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133492/14.

(130162419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**International Horse Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.335.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133496/10.

(130162601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**KGC Invest, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 149.566.

—  
La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme KGC Invest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149566 sis à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, conclue en date du 25 août 2009 a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 18 septembre 2013.

*Pour FIDOMES S.A.*

Référence de publication: 2013133523/11.

(130162719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Kentucky Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.418.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013133513/12.

(130162210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Kyle Tech (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.672.

Der Jahresabschluss vom 31 Juli 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterchrift.

Référence de publication: 2013133518/10.

(130162231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 142.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133519/10.

(130162488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**KLC Holdings XI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133526/9.

(130162205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013133582/13.

(130162790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associée unique de la Société du 23 septembre 2013 que Monsieur William J. FOX a démissionné avec effet au 18 septembre 2013 de son mandat de gérant de la Société.

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé dorénavant comme suit:

- John Samuel KEEN
- Daniel EHRMANN
- Ray O'GRADY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013133538/17.

(130162877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.333.936,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.995.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 30 août 2013, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

- Le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133535/17.

(130162446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 08 août 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133537/10.

(130162718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Kinepod Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 69, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 160.865.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133524/10.

(130162510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 7.183.110,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133529/10.

(130162399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**LENDING OPPORTUNITIES (CoL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.200.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet au 31 juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Noeleen GOES-FARRELL.

Référence de publication: 2013133545/10.

(130162557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Lord Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.926.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133532/17.

(130162407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Lord Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.793.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133534/17.

(130162448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Lino Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 167.925.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133530/16.

(130162442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 155.001.

—  
Il est porté à connaissance des tiers que:

- l'associé de la Société précédemment dénommé Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds, immatriculé sous le numéro 6043 au Registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles, est à inscrire sous la dénomination de BNP Paribas Securities Trust Company (Jersey) Ltd agissant en tant que Trustee de Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds.

- le siège social de l'associé prénommé, précédemment indiqué au PO Box 596, Liberté House, 19-23 La Motte Street, St Helier, Jersey JE4 5RL est à inscrire à Liberté House, 19-23 La Motte Street, St Helier, Jersey JE4 5RL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23/09/2013.

Référence de publication: 2013133531/17.

(130162868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.957.

—  

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133528/12.

(130162176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.026.

—  

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133541/9.

(130162756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lynx Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 80.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 176.011.—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133539/17.

(130162406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lynx Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 80.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 176.011.—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133540/16.

(130162816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Leo Portfolios SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133546/10.

(130162264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013133543/11.

(130162887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Leopard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013133547/12.

(130162528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Limoreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.512.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 août 2013*

Monsieur Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulve (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur David GIANNETTI, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIMOREAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133548/17.

(130162520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**LOTOS S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.  
R.C.S. Luxembourg B 66.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013133551/11.

(130162717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lux - Loisirs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133554/14.

(130162102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lux - Loisirs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133555/14.

(130162103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.524.032,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.117.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133553/17.

(130162405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**M.V.S.F. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.649.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133562/12.

(130162481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mandragora Entertainment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.241.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de la société Mandragora Entertainment Group S.A. inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B170 241.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Myriam Francq.

Référence de publication: 2013133566/11.

(130162241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**M.K.B. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 177.424.

---

*Assemblée générale extraordinaire du 01.07.2013*

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société M.K.B. sa au siège social de la société préqualifiée, 14, Rue du Bois, L-3980 Wickrange.

A l'unanimité des voix l'assemblée prend les résolutions suivantes:

- 1) Démission de Monsieur Michel KILLI de son poste d'administrateur
- 2) Nomination au poste d'administrateur de Monsieur YORUK Naci, demeurant à F-57140 Norroy le Veneur, 9 rue du Moulin au Près.

Mandat lui est donné jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Dont acte, fait et passé à Wickrange au siège de la société.

Référence de publication: 2013133560/16.

(130162114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Luxhotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.915.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 septembre 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique et du commissaire-aux-comptes comme suit:

- Charles EMOND, né le 28 mars 1955 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, administrateur unique;

- Tax Consult S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.223, commissaire-aux-comptes.

Leur mandat prend effet le 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXHOTELS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013133558/19.

(130162801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Malbrouck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.043.

---

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133564/10.

(130162024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Jabiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.598.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133502/9.

(130162683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

La liste des personnes de catégorie A autorisées à signer au nom de la société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133499/14.

(130162438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Interma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 44.778.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 09 Septembre 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Interma S.A (la «Société»)*

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions avec effet au 31 Juillet 2013.

- Mr Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 08 Février 1978, demeurant professionnellement, 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Mme Noeleen GOES-FARRELL avec effet au 31 Juillet 2013. Son mandat se terminera le 22 Août 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Interma S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133495/17.

(130162658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Jacolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 167.651.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133505/9.

(130162644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lux Terra Invest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.691.

Je soussigné, Thierry BICHEL demeurant professionnellement à 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, démissionne par la présente de mes fonctions d'administrateur de la société LUX TERRA INVEST MANAGEMENT S.à r.l. dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 2 rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B175691.

Ma démission est effective avec effet immédiat.

Fait et signée à Munsbach en deux exemplaires, le 10 Septembre 2013.

Thierry BICHEL / M. Edgar BISENIUS

Référence de publication: 2013133556/14.

(130162835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133565/10.

(130162526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mandragora Films 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.915.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la société Mandragora Films 2 S.à r.l inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B169 915.

Luxembourg le 20 septembre 2013.

André Triolet.

Référence de publication: 2013133567/10.

(130162239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mandragora Films 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.919.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la société Mandragora Films 3 S.à r.l inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B169 919.

Luxembourg le 20 septembre 2013.

André Triolet.

Référence de publication: 2013133568/10.

(130162237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mandragora Films 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.898.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la société Mandragora Films 4 S.à r.l inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B169 898.

Luxembourg le 20 septembre 2013.

André Triolet.

Référence de publication: 2013133569/10.

(130162238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mavi Invest Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.680.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133584/14.

(130162420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mena Advertising Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 166.029.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 30 août 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133573/16.

(130162410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Mena Advertising Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 166.029.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, administrateur de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, administrateur de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Krystel Stoffel, administrateur de la société susmentionnée, née le 10 juillet 1984 à Arlon (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133574/18.

(130162820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Manureva S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7670 Reuland, 12, Massewee.  
R.C.S. Luxembourg E 757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133571/10.

(130162335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Master 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 162.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 01 août 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133572/10.

(130162341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Société Luxembourgeoise d'Investissements Fonciers Internationaux (SLIFI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.357.

*I. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, le 9 septembre 2013*

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Le mandat d'Administrateur et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU, les mandats d'Administrateurs de Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Romain THILLENS, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision S.A. étant arrivés à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Statutaire annuelle du 21 février 2012, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet 21 février 2012 le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU (Président du Conseil), le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et de Monsieur Romain THILLENS et le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société HRT Révision S.A., pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Romain THILLENS et de Monsieur Christophe BLONDEAU de leur mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 6 juin 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 6 juin 2013, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, Monsieur Philippe RICHELLE, administrateur, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et Monsieur Marc LIBOUTON, administrateur, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

*II. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue AU 163, Ru du Kiem, L-8030 Strassen, en date du 12 septembre 2013*

*3<sup>ème</sup> Résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE, Administrateur, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

*III. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse de l'administrateur Madame Cornelia METTLEN ainsi que du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

*Pour Société Luxembourgeoise d'Investissements Fonciers Internationaux (SLIFI) S.A.*

Référence de publication: 2013132901/35.

(130161700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Matoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.049.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general shareholders meeting of the company incorporated under the laws of Liechtenstein "Matoba AG", (the "Company"), having its registered office in Vaduz, Liechtenstein, at Landstrasse 40, 9495 TRIESEN (Liechtenstein), registered with the Handelsregister-Auszug under number FL-0001.053.324-8, incorporated pursuant to a deed of incorporation on February 10<sup>th</sup>, 1975 (herewith the "Company").

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg

The meeting appoints as secretary the president elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) That the shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders present or the proxyholders of the shareholders represented.

This attendance list, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way the proxies of the represented shareholders at the meeting, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The shares representing the entire share capital are all present or represented at this meeting and the shareholders present or represented have full knowledge of the agenda, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Ratification of the resolutions taken by the shareholders meeting of the company "Matoba AG" in Triesen (Liechtenstein) on 20 June 2013 to transfer the Company's registered office and central administration from Landstrasse 40, 9495 TRIESEN (Liechtenstein) to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt Luxembourg nationality by the Company, in conformity with the Luxembourg legal stipulations and with the rules regarding maintaining of the legal personality of the Company without dissolution or creating of a new entity.

2. Adoption by the company of the following corporate object:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

3. Adoption of the following denomination by the Company: "Matoba S.A."

4. Decision to fix the registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach

5 Approval of the audit report on the Company's value and confirmation of the share capital amounting to EUR 40'000 (forty thousand euro) represented by 40 (forty) shares with a nominal value of 1 ' 000 EUR (one thousand euro) each, allocated to the shareholders in proportion to their current participation in the share capital.

6. Full restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the Luxembourg legislation.

7. Discharge to the directors of the Company for the period when it was of the nationality of Liechtenstein and appointment of the new board of directors and of a statutory auditor in Luxembourg and fixation of the terms of their mandates.

8. Transitory dispositions.

9. Miscellaneous.

III) That the following documents have been submitted to the meeting:

- the minutes of the shareholders' meeting held in Triesen, Liechtenstein on 20 June 2013, deciding on the migration of the Company without discontinuity or loss of juridical personality from Liechtenstein to Luxembourg;
- an excerpt issued by the Public Registry Office of Vaduz, Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein) attesting the registration of the company under number FL-0001.053.324-8, recorded on 10 May 1985;
- a certificate issued by the Liechtenstein Public Register "Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt" proving the authorization of transfer from Vaduz to Luxembourg, without dissolution, discontinuity or loss of the juridical personality, pursuant to the Liechtenstein article 234 PGR;
- the balance sheet of the Company showing a situation as at 31 March 2013;
- an independent auditor's report signed on August 7<sup>th</sup>, 2013 by GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., with its registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

All above mentioned documents signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the Company results from the above named financial situation dated March 31<sup>th</sup>, 2013 and from the independent auditor's report, which concludes as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the amount of the subscribed share capital."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to ratify the resolutions taken by the shareholders meeting of the Company "Matoba AG" adopted on 20 June 2013, in Triesen, Liechtenstein, deciding to transfer the register office and the central administration of the Company from Landstrasse 40 9495 TRIESEN, Liechtenstein, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt Luxembourg nationality by the Company, in conformity with the Luxembourg legal stipulations and with the rules regarding maintaining of the legal personality of the Company without dissolution or creating of a new entity.

The assets and liabilities of the Company then of the Liechtenstein nationality, everything excepted and without exclusion, shall remain in whole property of the Luxembourg company, as the latter shall continue to own all its assets and assume all of its liabilities and engagements taken or acquired in Liechtenstein.

The Company is therefore transferred with the entirety of its assets and liabilities, without any restriction, without intervention of a new contribution or distribution of any kind, in perfect legal and patrimonial continuation.

The meeting decides as well to strike the Company off from the Public Registry Office of Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein), as soon as the Company will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg).

*Second resolution*

The meeting decides to adopt the following corporate object by the Company:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.”

#### *Third resolution*

The meeting decides to give the following denomination to the Company in the Grand Duchy of Luxembourg: “Matoba S.A.”.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to fix the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to approve the above named independent auditors report regarding the value of the Company, signed on August 7<sup>th</sup>, 2013 by GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., and confirms the share capital of EUR 40,000.- (forty thousand), represented by 40 (forty) shares with a nominal value of 1,000.- EUR, allocated to the shareholders in strict proportion to their current shareholding.

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to restate in full the articles of incorporation in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to give to these articles the following wording:

### **“I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists a company in the form of a public limited company (“société anonyme”), under the name of “Matoba S.A.” (hereinafter the “Company”).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is

“The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at EUR 40,000.- (forty thousand Euro), represented by 40 (forty) shares of a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General Meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June at 4p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

##### *Seventh resolution*

The meeting decides to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandates for the period when it was of the nationality of Liechtenstein and till the present day.

The meeting decides to appoint as new directors, in the Grand Duchy of Luxembourg:

- Mr. Christian BUHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8<sup>th</sup> day of February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The meeting decides to appoint as statutory auditor:

The public limited company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

The mandates of the new directors and the statutory auditor shall expire at the ordinary general meeting of shareholders to be held in 2018.

#### *Eighth resolution*

Notwithstanding the article 15 of the fully restated articles of incorporation, as mentioned here above, the first accounting year under Luxembourg legislation begins on the date of the present deed and shall end on 31 December 2013.

The first annual shareholders meeting in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held in 2014, on the last Friday of the month of June at 4 p.m. at the registered office of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation, as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros.

Nothing else being left on the agenda, the meeting is therefore adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit de Liechtenstein «Matoba AG», ayant son siège social au Landstrasse 40, 9495 TRIESEN (Liechtenstein) constituée le 10 février 1975 suivant un acte notarié, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Liechtenstein sous le numéro FL-0001.053.324-8 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire et le président choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par les mandataires des actionnaires représentés.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social sont toutes présentes ou représentées à l'assemblée et les actionnaires présents et représentés ont pleine connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Ratification des résolutions prises par les actionnaires de la société «Matoba AG» à Triesen (Liechtenstein) le 20 juin 2013 décidant le transfert de siège social et de l'administration centrale de Landstrasse 40, 9495 TRIESEN (Liechtenstein) au Grand-Duché de Luxembourg, et adoption par la Société de la nationalité Luxembourgeoise, conformément

aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'une nouvelle personne morale.

2. Adoption par la Société de l'objet social suivant:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

3. Adoption par la Société de la dénomination suivante: «Matoba S.A.».

4. Decision fixer le siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

5. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la valeur de la Société et confirmation du capital social fixé à EUR 40.000,- représenté par 40 actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, allouées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

6. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter aux dispositions de la législation luxembourgeoise.

7. Décharge aux administrateurs de la Société pour la période où la société était de nationalité du Liechtenstein et nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes à Luxembourg et fixation de la durée de leurs mandats.

8. Dispositions transitoires.

9. Divers.

III) Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Triesen, Liechtenstein, le 20 juin 2013, décidant le transfert du Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité ou perte de la personnalité juridique;

- un extrait émis par le Registre Public de Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein) attestant l'immatriculation de la Société sous le numéro FL-0001.053.324-8, enregistrée le 10 mai 1985;

- un certificat émis par «Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt» Liechtenstein établissant l'autorisation du transfert de Vaduz au Luxembourg, sans dissolution, discontinuité ou perte de la personnalité juridique, conformément à l'article 234 PGR du Liechtenstein.

- le bilan de la Société présentant une situation arrêtée au 31 mars 2013;

- le rapport de réviseur d'entreprises agréé signé le juillet 2013 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg B43298.

Tous les documents précités signés «ne varietur» par le notaire instrumentant et les comparants seront annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée arrêtée au 31 mars 2013 et du prédit rapport de réviseur d'entreprises agréé, lequel conclut comme suit:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the amount of the subscribed share capital.».

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de ratifier les résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société «Matoba AG» tenue le 20 juin 2013 à Triesen, Liechtenstein, décidant de transférer le siège social statutaire et l'administration centrale de la Société de Landstrasse 40, 9495 TRIESEN (Liechtenstein), Liechtenstein, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'une nouvelle personne morale.

Les actifs et les passifs de la Société auparavant de nationalité de Liechtenstein, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise, qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de Liechtenstein.

La société est ainsi transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

L'assemblée décide que la Société sera radiée du Registre Public de Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein), une fois qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant: «La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la Société au Grand-Duché de Luxembourg «Matoba S.A.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport de réviseur d'entreprises agréé sur la valeur de la Société émis par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. et confirme le capital social fixé à EUR 40.000,-, représenté par 40 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, lesquelles sont attribuées aux actionnaires de manière strictement proportionnelle à leur participation actuelle dans le capital social.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

### **«I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «Matoba S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 40 (quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.».

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour la période où la société était de nationalité du Liechtenstein jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer un nouvel conseil d'administration au Grand-Duché de Luxembourg composé comme suit:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes: La société anonyme «TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2018.

##### *Huitième résolution*

Par dérogation à l'article 15 des statuts tels que définis ci-avant suite à une refonte complète, le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra en 2014, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les prédits comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2013. Relation GRE/2013/3515. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013128390/748.

(130156519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**Fitonia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.054.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty-ninth day of August,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ABIGAIL INTERNATIONAL LIMITED", a company with former registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay, Road Town, with a current share capital of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.00) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.00) each, registered with the British Virgin Island Business Companies Act under number 305027.

The meeting is opened with Mr Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appoints as secretary and scrutineer Mrs Carole DALLA VALERIA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state the following:

1) That the agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the resolutions adopted by the shareholders of the Company dated on 8 July 2013, deciding the transfer of the company from the British Virgin Islands to Luxembourg without first having to be wound up and with simultaneous transformation into a Luxembourg public limited company (société anonyme);

2. Adoption of the Luxembourg nationality;

3. Conversion of the Company's share capital currency from U.S. Dollars (USD) to euro (EUR);

4. Increase of the Company's share capital by contribution in cash as to raise it from its current amount up to three hundred thousand euro (EUR 300,000.00) consisting of three thousand (3,000) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each;

5. Modification of the Company's object as follows:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities

which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

6. Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation. The name of the Company will be changed into "FITONIA S.A. SPF";

7. Establishment of the registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

8. Acceptance of resignation of the directors;

9. Appointment as new directors of:

- Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, born in Carpentras (France), on 10 August 1977 residing 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Hugues DOUBET, private employee, born in Strasbourg (France), on 7 May 1974 residing 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mrs. Cynthia BODY, private employee, born in Messancy (Belgium), on 29 March 1989, residing 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

10. Appointment of FIN-Contrôle S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the section B and number 42,230, as statutory auditor (commissaire) of the Company;

11. Determination of transitory measures concerning the accounting year;

12. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from the British Virgin Islands to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity;

13. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to ratify the decision taken by the general meeting held in Tortola (British Virgin Islands), on 8 July 2013, to transfer the registered offices from Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg and to transform the company into a Luxembourg public limited company (société anonyme).

The general meeting decides to approve the audit report drawn up by an independent auditor, namely "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à r.l.", represented by Mr Roland KLEIN, with registered offices in L-L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, dated on 29 August 2013, the conclusions of which read as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que, à l'issue de l'opération d'augmentation du capital social, l'apport des actifs et passifs transférés sur base de leurs valeurs au 30 juin 2013 correspond au moins à la valeur du capital social de EUR 300.000,00 représenté par 3.000 actions de valeur nominale EUR 100,00 chacune."

This audit report and a copy of the general meeting who has taken the decision to transfer the company's offices to Luxembourg, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution:*

The general meeting decides that the company is adopting the Luxembourg nationality.

*Third resolution:*

The general meeting decides to change the currency of the share capital from Dollars of the United States of America (USD) to euro (EUR) and to fix the amount of share capital at the rate applicable as at the date of 28 August 2013.

Thus, the share capital, which until now was one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.00), shall from now on be seven hundred forty-seven euro eighty-seven cents (EUR 747.87).

The general meeting decides to cancel momentary the nominal par value designation of the one thousand (1.000) existing shares.

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two hundred ninety-nine thousand two hundred twelve euros thirteen cents (EUR 299,212.13) in order to raise it from seven hundred forty-seven euros eighty-seven cents (EUR 747.87) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.00) by the creation and issue of two thousand (2,000) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares.

All the two thousand (2,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder of the company.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of two hundred ninety-nine thousand two hundred twelve euros thirteen cents euro (EUR 299,212.13) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The general meeting decides to fix the nominal value of the three thousand (3,000) existing shares at one hundred euro (EUR 100.00) each.

*Fifth resolution:*

The general meeting decides to change the purpose of the company, which will from now on have the following wording:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

*Sixth resolution:*

The general meeting decides to change the name of the company to "FITONIA S.A., SPF" as well as to reorganize the Articles of Incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which Articles of Incorporation will from now on have the following wording:

**"ARTICLES OF INCORPORATION:**

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "FITONIA S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.00) consisting of three thousand (3,000) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

**Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or

powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Monday of the month of April at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

**Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

*Seventh resolution:*

The general meeting decides to fix the company's address at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Eighth resolution:*

The general meeting decides to accept the resignation of the current directors of the company.

*Ninth resolution:*

The general meeting decides to fix the number of directors at three and to appoint as members of the Board of Directors the following persons:

- Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, born in Carpentras (France), on 10 August 1977, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mr. Jean-Hugues DOUBET, private employee, born in Strasbourg (France), on 7 May 1974, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mrs. Cynthia BODY, private employee, born in Messancy (Belgium), on 29 March 1989, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and nineteen.

*Tenth resolution*

The general meeting decides to appoint as statutory auditor, the following person:

"FIN-Contrôle S.A.", a public limited company (société anonyme), having its registered offices in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 42,230.

The mandates of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and nineteen.

*Eleventh resolution:*

The first financial year under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg will begin on this date and will end on the thirty-first of December two thousand and thirteen.

The first annual general meeting will be held on the fourth Monday of April 2014 at 9 A.M..

*Twelfth resolution:*

The general meeting decides that the closing balances of the company established for the departure of the company in the British Virgin Islands (BVI) will be used as reference to the opening balance sheet in Luxembourg.

The general meeting confirms the realization of the transfer of the head offices from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and declares that the transfer was made with the continuity of the legal entity and properties rights of the company.

*Evaluation of costs*

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "ABIGAIL INTERNATIONAL LIMITED", ayant eu son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Arias Frabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>ème</sup> étage, Wickams Cay, Road Town, au capital social actuel de mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00), divisé en mille (1.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.00) chacune, inscrite au «International Business Company Act» des Iles Vierges Britannique sous le numéro 305027.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire and scrutatrice Madame Carole DALLA VALERIA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 8 juillet 2013, de transférer le siège social de Tortola (Iles Vierges Britanniques), à Luxembourg, sans avoir été au préalable dissoute et transformation en un société anonyme luxembourgeoise;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Conversion de la devise du capital social de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en euro (EUR);

4. Augmentation du capital de la société par apport en numéraire en vue de le porter de son montant actuel à trois cent mille euros (EUR 300.000,00) représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune;

5. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

6. Refonte des statuts de la société autant que nécessaire pour les adapter à la législation luxembourgeoise. Changement de la dénomination sociale en «FITONIA S.A. SPF».

7. Etablissement du siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

8. Acceptation de la démission des administrateurs.

9. Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé; né à Carpentras (France), le 10 août 1977, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né à Strasbourg (France), le 7 mai 1974, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Madame Cynthia BODY, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 29 mars 1989, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

10. Nomination de "FIN-Contrôle S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230 aux fonctions de commissaire de la société;

11. Détermination des mesures transitoires concernant l'exercice social.

12. Détermination de la déclaration comptable de la société de référence et confirmation de la réalisation du transfert de siège des Iles Vierges Britanniques (BVI) au Luxembourg concomitante avec une nécessaire et parfaite continuité juridique et de propriétés.

13. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution:*

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 8 juillet 2013, de transférer le siège social de Tortola (Iles Vierges Britanniques) à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, et de transformer la société en une société anonyme luxembourgeoise.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 29 août 2013, par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à r.l.", représenté par Monsieur Roland KLEIN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-5669 Itzig, 83, rue de la Libération, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que, à l'issue de l'opération d'augmentation du capital social, l'apport des actifs et passifs transférés sur base de leurs valeurs au 30 juin 2013 correspond au moins à la valeur du capital social de EUR 300.000,00 représenté par 3.000 actions de valeur nominale EUR 100,00 chacune."

Ledit rapport ainsi que copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide que la société adopte la nationalité luxembourgeoise.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de Dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros (EUR) et de fixer le montant du capital au taux applicable à la date du 28 août 2013.

Dès lors, le capital, jusqu'ici de mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00), sera dorénavant de sept cent quarante-sept euros quatre-vingt-sept cents (EUR 747.87).

L'assemblée générale décide de supprimer momentanément la désignation de la valeur nominale actions existantes.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent douze euros treize cents (EUR 299.212,13) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-sept euros quatre-vingt-sept cents (EUR 747,87) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Toutes les deux mille (2.000) actions nouvellement émises seront distribuées à l'unique actionnaire de la société.

Les nouvelles actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par apport en espèce de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent douze euros treize cents (EUR 299.212,13) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes à cent euros (EUR 100,00) chacune.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "FITONIA S.A. SPF" ainsi que la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

**"STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «FITONIA S.A., SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,00) représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois d'avril à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20. Droit applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés."

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale décide d'acceptation les démissions des administrateurs actuels de la société.

*Neuvième résolution:*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé; né à Carpentras (France), le 10 août 1977, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né à Strasbourg (France), le 7 mai 1974, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Cynthia BODY, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 29 mars 1989, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

*Dixième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire de la société:

"FIN-Contrôle S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

*Onzième résolution:*

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le quatrième lundi du mois d'avril 2014 à neuf heures.

*Douzième résolution:*

L'assemblée générale décide que les bilans de clôture de la société établis pour le départ de la société des Iles Vierges Britanniques (BVI) serviront de référence aux bilans d'ouverture au Luxembourg. L'assemblée générale confirme la réalisation du transfert du siège social des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg et que ce transfert s'est effectué avec la continuité de la personnalité juridique de la société et de des droits de propriété.

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille huit cents Euros (EUR 2.800,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.-S. Guillet, C. Dalla Valeria, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40425.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128820/759.

(130156689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de BC Gong SARL (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.706, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2164 du 5 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3143 du 21 décembre 2011.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 26 février 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1ère phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg." Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social ainsi que celle du liquidateur, et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Ugländ House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 juillet 2013. REM/2013/1148. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133242/52.

(130162603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

### **Carpemalum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1426 Luxembourg, 150, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 180.283.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arnaldo MASSI, employé privé, né à Liège (Belgique) le 3 décembre 1972, demeurant au 150, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- import-export et commerce en gros et de détail;
- l'exploitation des débits de boissons;
- l'exploitation d'un établissement de restauration;
- l'exploitation d'un établissement d'hébergement;
- la mise en oeuvre événementiel, décoratif, photographique ou scénique; et
- la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de Carpemalum S.à.r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Arnaldo MASSI, précité.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Arnaldo MASSI, employé privé, né à Liège (Belgique) le 3 décembre 1972, demeurant au 150, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) L'adresse du siège social de la société est établie au 150, rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg.

131517

*Avertissement*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Massi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. LAC/2013/418007. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133267/106.

(130162487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Brasserie Beim Mil, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 29.595.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize,  
le treize septembre.

à Esch-sur-Alzette, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «BRASSERIE BEIM MIL S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29 595, constituée originellement sous la dénomination de «BRASSERIE ENNERT DEN ARKADEN S.à r.l.» suivant acte notarié du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1989 sous le numéro 76 et page 3634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 24 mars 1989, contenant le changement de la raison sociale en celle adoptée actuellement, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1989.

La Société fut mise en liquidation suivant acte notarié dressé en date du 07 juillet 2010, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1814 du 04 septembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile FERBER, rentier, demeurant au 8, rue de Lutzhausen, L-9650 Esch-sur-Sûre,

qui désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Anne FERBER, demeurant à 33, Im Mandel, D-54457 Wincheringen.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose ce qui suit:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur ainsi qu'au(x) gérant(s) de la Société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés éventuellement représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés éventuellement représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandats respectifs dans Ses activités de liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de donner également pleine et entière décharge au(x) gérant(s) de la Société pour l'accomplissement de son (leur) mandat(s) en tant que gérant(s) de la prédite Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et constate que cette dernière a cessé définitivement d'exister.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11926. Reçu douze euros 12,00 €  
Signatures.

Référence de publication: 2013133255/68.

(130162758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**DKG-Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 143.301.

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DKG-LUX S.A., établie et ayant son siège à L-5532 Remich, 6, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B143.301, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2988 du 18 décembre 2008, modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 9 novembre 2011, publié au dit Mémorial, numéro 183 du 23 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Bettembourg,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant à Cattenom.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Bettembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Remich à Esch-sur-Alzette, et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

2. Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Remich à Esch-sur-Alzette, et par conséquent de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

*Deuxième résolution*

Elle fixe l'adresse de la société à L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SIMON, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 41712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133342/50.

(130162617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

*Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013*

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 11 juillet 2013 sous le No:L130115932

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Mr. Peter WODTKE, banquier, demeurant au 81, Green Hill RD, Washington CT 06793-1203 Etats-Unis;
- Mr. Salim MEOUCHI, juriste, demeurant au 3, Sélim Takla 20285603 Beyrouth, Liban;
- Mr. David SAMBAR, business consultant, demeurant au 96 Park Lane W1Y 3TA Londres, Angleterre;
- Mrs. Myrna BUSTANI, administrateur de sociétés, demeurant à Beit Mery à Riad el Solh, Liban, comme administrateur A;
- Sh. Fouad EL-KHAZEN, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur A;
- Mr. Camille Abdallah EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur B;
- Mrs. Mia Nayla EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur B;
- Mr. Issam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C;
- Mr. Nizam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C.

Le mandat de Messieurs Ramsay A. EL KHOURY et Nabil Iskandar A. EL KHOURY n'ont pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels et réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133261/33.

(130162467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 5 septembre 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133249/21.

(130162473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**KOBOLD Société Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 28.730.

—  
*Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Coopérative Kobold du 02 juillet 2013*

8. Divers

Changement adresse du siège social:

La nouvelle adresse du siège social est:

Société Coopérative KOBOLD

54 Op Zaemer

L-4959 Bascharage

Fait à Bascharage, le 03 juillet 2013.

Pour la Société Coopérative Kobold

Gilles Allègre

Le Secrétaire

Référence de publication: 2013133527/18.

(130162352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Maas International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133580/10.

(130162527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---